

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2006

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal approuve le PLU.

*Voir l'article ci-dessous*

## ZONAGE ASSAINISSEMENT

Le Maire précise que l'enquête publique a donné lieu à peu d'observations et ajoute que l'assainissement collectif desservira à terme les zones urbanisées (U) et à urbaniser (AU) de la Commune. Le zonage assainissement est approuvé à l'unanimité.

## FINANCES

L'Assemblée accorde une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association des commerçants et artisans en réponse à une demande ponctuelle.

D'autre part, un acompte sur subvention égale au tiers de la subvention forfaitaire 2005 (25 400 €) est accordée à l'Office du Tourisme et une autre de 16 000 € à l'école Saint-Dominique.

Le Maire est autorisé à solliciter une DGE (Dotation Globale d'Équipement) au titre de l'année 2006 pour l'extension de la Mairie et la création d'un rond point au carrefour de Boquello.

## AFFAIRES FONCIERES

Le Conseil Municipal :

- accepte la cession gratuite :
  - d'une emprise de 431 m<sup>2</sup> de la parcelle B 1683 située route de Lannion, appartenant aux consorts TURQUET-SALVI.

- d'une emprise de 18 m<sup>2</sup> de la parcelle B 1658 située route de Lannion, appartenant à Monsieur Bertrand LE FEVRE.

- d'une emprise de 9 m<sup>2</sup> de la parcelle B 2078 située lieu dit Lan Serval, appartenant à Madame GUILLOU Simone.

- approuve la cession à Monsieur GUEGAN du talus bordant la parcelle AC 469 au prix de 1 875 €.
- autorise Madame PERON, domiciliée allée Menguy, à bénéficier d'un droit d'accès à sa propriété depuis le parking dépendant du domaine privé communal situé près de la boulangerie Hamon.

## LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

A l'étude depuis le 15 juin 2001, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé par le Conseil Municipal le 13 janvier dernier. Il est désormais exécutable. Son élaboration confiée au cabinet d'urbanisme Léopold de Morlaix a fait l'objet d'une préparation minutieuse. Il est l'aboutissement d'une longue procédure marquée par de multiples réunions et menée en concertation avec les services administratifs compétents.

Divers événements se sont intercalés durant la procédure, dont notamment :

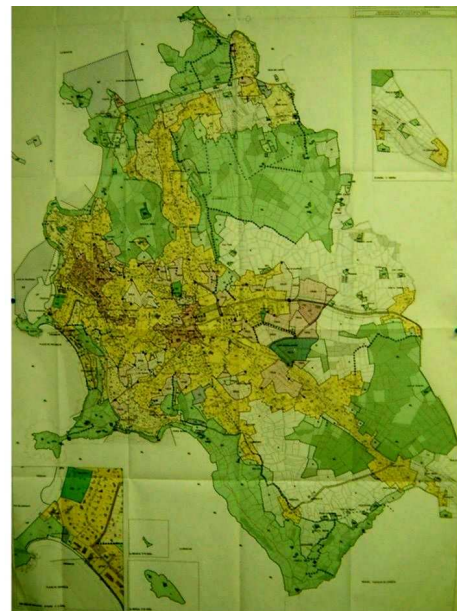
- **de juin à septembre 2004** : la consultation des Services de l'Etat et des Chambres Consulaires et réception de leur avis
- **du 06 décembre 2004 au 20 janvier 2005** : L'enquête publique en Mairie
- **le 18 mai 2005** : les conclusions du Commissaire Enquêteur et avis favorable
- **le 20 septembre 2005** : la réunion des personnes publiques associées
- **le 07 novembre 2005** : la réunion de concertation avec le Sous-Préfet
- **le 13 janvier 2006** : l'approbation du PLU par le Conseil Municipal

Le Plan Local d'Urbanisme est "encadré" et conforme :

- au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), qui impose des ruptures d'urbanisation ("trouées vertes").
- à la "Loi du littoral", qui restreint l'extension de l'urbanisation aux seules zones situées en continuité des agglomérations et "villages" existants, à l'exclusion des "hameaux".
- aux "espaces remarquables", dont les limites ont été notifiées à la Commune en 1991, par le Préfet.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), qui sert de support au PLU, va donner une nouvelle impulsion au développement économique et démographique de la Commune, dans le respect du règlement d'urbanisme et le souci de la protection et de la mise en valeur du patrimoine local.

Au terme de ce long et difficile exercice, il ressort que l'ouverture de nouveaux espaces à l'urbanisation et l'affirmation du pôle touristique de notre station, associées à la richesse de nos espaces naturels, sont autant d'atouts qui concourent à ces objectifs, faisant de notre commune un lieu de séjour ou de résidence doté d'un cadre de vie exceptionnel, gage de son attractivité pour les générations futures.



*Le PLU est consultable en Mairie  
et en Sous-Préfecture*